

Fiche d'inscription et contrat de stage

**A compléter et à renvoyer accompagnée
de votre règlement à**

Sandrine Chatenet
24 chemin de Fournaulis, Apt2
31170 Tournefeuille

Titre du stage : « S'aligner à sa vibration de thérapeute. »

Date du stage : Lieu de formation :

Nom :

Prénom : Né(e) le :

Adresse

Code Postal : Ville :

E-mail (Ecrire TRES lisiblement) :

Téléphone :

Tarif du stage : 290€

Joindre à ce document :

1) Le règlement de l'acompte : 90 € à l'ordre de **Sandrine Chatenet**, il sera encaissé environ 10 jours après réception.

2) Le reste du règlement en 1, 2 chèques à l'ordre de **Sandrine Chatenet**. Ils seront encaissés étalés sur 2 mois maximum à compter de la date de démarrage du stage. (indiquez au dos les mois d'encaissement souhaités)

3) Le contrat de stage dûment rempli, lu et approuvé.

Date : Signature:

Sandrine Chatenet – 24 chemin de Fournaulis, Apt 2, 31170 Tournefeuille
0608308115
sandrinechatenet9@gmail.com
www.sandrinechatenet.com
Siret : 48246301500073

CONTRAT DE STAGE

Articles L653-3 à L 653-7 du code du travail

En application des articles L653-3 à 653-7 du code du travail, il est conclu un contrat de stage entre Sandrine Chatenet et Mme ou Mr.....
(merci de compléter)

Article 1 : Nom et durée du stage

Stage « S'aligner à sa vibration de thérapeute »

Durée de la formation 2 jours

Article 2: Niveau de connaissance préalable

Ce stage est ouvert aux personnes en formation thérapeute ou installées en tant que thérapeute (ou sur le point de l'être).

Article 3 : Objectif de stage

Proposer un accompagnement de développement personnel et de connaissance de soi pour vous aligner à votre vibration unique de thérapeute, vibrer pleinement votre essence d'être au travers de vos outils d'accompagnement et vous légitimer dans votre expression personnelle de thérapeute.

Article 4 : Contenu de stage

Un mélange de transmission théorique et de nombreux exercices pratique de connaissance de soi guident ce stage, vers une rencontre et une réflexion personnelle introspective de sa vibration.

Les stages n'ont pas de but médical ni paramédical. Ils se positionnent en dehors de toute démarche sectaire, raciale, religieuse ou politique, n'ont aucun caractère sexuel et respectent la liberté et les droits individuels de chacun.

Un support de stage sera donné aux élèves.

Articles 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de réception du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe alors Mme Sandrine Chatenet par lettre recommandée avec accusé de réception. (article L653-5 du Code du travail).

Au-delà, l'acompte restent acquis afin de couvrir les frais d'inscription et d'organisation.

Article 6 : Modalités de paiement

Après le délai de rétractation mentionné à l'article 5, le chèque d'acompte est encaissé.

Le paiement du solde se fait en une à trois fois maximum (étalé sur 3 mois maximum à compter de la date de démarrage de la formation).

Article 7 : Engagement des formateurs et Annulation

Sandrine Chatenet s'engagent à donner des formations aux participants telles qu'indiquées dans le programme.

Sandrine Chatenet se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation (cas de force majeure, ou par nombre insuffisants de stagiaires) dans ce cas les acomptes versées seront intégralement remboursées ou, au choix, reportés sur une prochaine session.

Sandrine Chatenet ne pourra être tenue responsable des frais engagés par le stagiaire.

Article 8 : Engagement du stagiaire

Le stagiaire est tenu à une obligation d'assiduité.

Ses absences éventuelles ne peuvent donner lieu à aucun remboursement.

Le stagiaire s'engage à suivre la totalité du stage.

Les arrêts anticipés ne donnent lieu à aucun remboursement .

En revanche, si le stagiaire est empêché de suivre la formation pour un cas de force majeure dûment reconnue (et justifié par un document), il pourra être remboursé du stage non effectués. Néanmoins tout stage entamé est dû (ou reporté sur une autre session).

Article 9 : Cas de différend

Si une contestation ne trouve pas de solution amiable, le tribunal de Toulouse sera seul compétent pour régler le litige.

Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance des objectifs et contenus de la formation, préalablement à la signature du contrat.

Fait en double exemplaire à
le

Pour le stagiaire (nom, prénom, signature)
accompagné de la mention « lu et approuvé »

Pour l'organisatrice de stage:

Sandrine Chatenet

Sandrine Chatenet – 24 chemin de Fournaulis, Apt 2,
31170 Tournefeuille
06 08 30 81 15
sandrinechatenet9@gmail.com
www.sandrinechatenet.com
Siret : 48246301500073